

Finances

Rapport annuel
2015–2016

Finances
Rapport annuel 2015–2016

Gouvernement du Nouveau-Brunswick
CP 6000, Fredericton NB E3B 5H1 CANADA

www.gnb.ca

ISBN 978-1-4605-0514-4 (édition imprimée bilingue)
ISBN 978-1-4605-0515-1 (PDF : version française)

ISSN 2368-450X (édition imprimée bilingue)
ISSN 1192-3563 (PDF : version française)

10853 | 2016.10 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

Lettres d'accompagnement

Du ministre à la lieutenant-gouverneure
L'honorable Jocelyne Roy Vienneau
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère des Finances du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier du 1er avril 2015 au 31 mars 2016.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenant-gouverneure, l'assurance de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Cathy Rogers', with a large, sweeping flourish at the end.

La ministre,
L'honorable Cathy Rogers

Du sous-ministre à la ministre
L'honorable Cathy Rogers
Ministre des Finances

Madame,

Je suis heureuse de vous soumettre le présent rapport annuel du ministère des Finances pour l'exercice financier du 1er avril 2015 au 31 mars 2016.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicole Picot', with a large, sweeping flourish at the end.

La sous-ministre
Nicole Picot

Table des matières

Message de la ministre	1
Message du sous-ministre	2
Priorités stratégiques	3
Faits saillants	4
Mesures de rendement.	5
Survol des activités du Ministère.	11
Vue d'ensemble des divisions et faits saillants	12
Information financière	18
Résumé des activités de recrutement.	19
Résumé des projets de loi et des activités législatives	20
Résumé des activités liées aux langues officielles	21
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général	22
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i>	22
Annexe	23

Message de la ministre

À titre de nouvelle ministre des Finances, je suis fière du succès de notre gouvernement; nous nous engageons à améliorer les finances de notre province et nous y consacrons tous nos efforts.

La mission du ministère des Finances est de gérer les finances publiques dans l'intérêt supérieur des citoyens du Nouveau-Brunswick. Le succès du Ministère est au centre des priorités de notre gouvernement, soit la création d'emplois, la responsabilité budgétaire et l'amélioration de la qualité de vie des familles du Nouveau-Brunswick.

Au cours de la dernière année, nous avons renforcé notre détermination à faire progresser le Nouveau-Brunswick.

Plus récemment, notre gouvernement a fait l'objet d'une révision stratégique des programmes. Au cours de cette période, nous avons tenu de nombreuses consultations avec les Néo-Brunswickois quant à la façon dont nous pourrions améliorer notre situation économique et offrir les services gouvernementaux au public. Dans le cadre de ces consultations, les Néo-Brunswickois ont eu l'occasion de donner leur point de vue relativement à la façon dont le gouvernement du Nouveau-Brunswick pourrait relever ses défis budgétaires. Environ 3 000 Néo-Brunswickois ont participé aux séances de dialogue publiques, et plus de 9 000 idées ont été présentées en ligne, par courriel ou par la poste.

La révision stratégique des programmes a mené à l'élaboration d'un plan pluriannuel que notre gouvernement a présenté dans le cadre du budget 2016–2017. Ce budget décrit notre plan pour remettre les finances de notre province sur la bonne voie. Nous avons adopté une approche équilibrée tout en protégeant l'éducation, la santé et les investissements en création d'emplois.

Le budget 2016–2017 a annoncé la réduction du taux de l'impôt sur le revenu des sociétés des petites entreprises; nous continuerons sur cette voie pour le réduire à 2,5 % au cours de notre mandat. Le gouvernement a aussi rehaussé le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises.

Notre gouvernement est également fier d'avoir annoncé un crédit pour la TVH à l'intention des personnes à revenu faible et moyen. Pour que soient atténuées les répercussions de la hausse de la TVH, ce crédit provincial remboursable remettra environ 100 millions de dollars aux Néo-Brunswickois à revenu faible et moyen et est considéré comme le crédit le plus généreux des provinces Maritimes.

À titre de gouvernement, nous prenons notre santé financière très au sérieux. Nous savons que les déficits importants et les hausses de la dette nette que nous avons connus au cours des dernières années ne sont pas durables. Il y a beaucoup de travail à accomplir. Notre gouvernement travaille d'arrache-pied afin de cerner des possibilités permettant l'amélioration de la situation de la province, créant des emplois et favorisant la croissance de l'économie. Notre gouvernement a un plan complet pour s'attaquer aux défis financiers et nous resterons concentrés sur la réalisation de ce plan.

Je me réjouis de travailler en étroite collaboration avec l'équipe du ministère des Finances au cours de la prochaine année; ensemble, nous créerons des possibilités de croissance pour le Nouveau-Brunswick. Je sais qu'en poursuivant nos efforts, nous réaliserons nos objectifs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Cathy Rogers', with a large, sweeping flourish at the end.

La ministre des Finances,
L'honorable Cathy Rogers

Message de la sous-ministre

Le rapport annuel 2015–2016 décrit les activités, les défis et les réalisations du ministère des Finances pour la dernière année. Notre équipe a travaillé dur pour gérer les finances de la province et chercher des occasions de faire progresser notre province.

En tant que partenaire clé et adopteur précoce du mouvement de l'amélioration continue, le ministère des Finances travaille à appuyer les priorités du gouvernement, soit la création d'emplois, la responsabilité budgétaire et un gouvernement intelligent, ainsi que nos efforts visant à faire du Nouveau-Brunswick le meilleur endroit où élever une famille.

La période de déclaration 2015–2016 marque la conclusion de la révision stratégique des programmes de notre gouvernement. Elle marque également la cinquième année de participation du ministère des Finances à des initiatives d'amélioration continue. Alors que nous continuerons de mettre en œuvre les constatations de la révision stratégique des programmes, nous nous concentrerons davantage sur la gestion des dépenses et sur l'efficacité de nos processus et projets.

Le ministère des Finances a continué de prêcher par l'exemple et a entrepris des projets d'amélioration continue pour réduire le coût de ses activités. Cela a permis au Ministère de respecter ses objectifs budgétaires. Au cours de la période de déclaration, le Ministère a surpassé son objectif relativement au taux d'amélioration continue de 0,77 % : il a réalisé un taux d'amélioration de 12,31 %. Cela équivaut à plus de 2 millions de dollars en économies pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Le ministère des Finances joue un rôle important dans les activités quotidiennes du gouvernement, offrant des services de secrétariat dans le cadre d'environ 50 réunions du Conseil de gestion, ce qui a donné lieu à plus de 185 décisions publiées aux ministères et aux organismes au cours de l'année de déclaration.

En outre, le Ministère a coordonné la préparation du budget de capital 2016–2017 et du budget principal. À titre de ministre, nous étions fiers de notre rôle dans la création du budget 2016–2017. Le gouvernement a présenté un plan pluriannuel complet visant à améliorer les finances de notre province et à rétablir l'équilibre budgétaire d'ici 2020–2021.

Le Ministère concrétise cette réussite grâce au travail acharné et au dévouement de notre équipe talentueuse. Nous continuerons à mettre l'accent sur la réalisation d'économies supplémentaires et sur l'investissement dans les possibilités qui nous permettront de renforcer notre économie et d'améliorer la qualité de vie des familles du Nouveau-Brunswick.



La sous-ministre,
Nicole Picot

Priorités stratégiques

Gestion stratégique

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) a instauré un système de gestion officielle qui met à profit des pratiques opérationnelles d'avant-garde en matière d'élaboration, de communication et de révision de la stratégie. Grâce à ce processus, les services publics disposent d'une méthode éprouvée pour mettre en œuvre la stratégie et favoriser les améliorations de façon soutenue.

L'élaboration de la stratégie au moyen du système de gestion officielle repose tout d'abord sur la vision stratégique *Un Nouveau-Brunswick en marche*. Cette vision est ancrée dans quatre thèmes stratégiques, soit les suivants :

1. **Plus d'emplois** — Instaurer le meilleur contexte possible pour la création d'emplois par les Néo-Brunswickois et par leurs entreprises, grâce à leurs idées, à leur esprit d'entrepreneuriat et à leur travail acharné. Pour ce faire, le gouvernement doit fournir un soutien continu aux entreprises, mettre à contribution les nouvelles technologies et l'innovation en appuyant la recherche et le développement et former des travailleurs compétents en améliorant les taux de littératie et l'éducation.
2. **Responsabilité financière** — Mettre de l'ordre dans les finances du Nouveau-Brunswick grâce à une démarche équilibrée qui passe par la réduction des dépenses et l'augmentation des recettes.
3. **Le meilleur endroit où élever une famille** — Concevoir des programmes sociaux afin de rendre la vie plus abordable et faire du Nouveau-Brunswick le meilleur endroit où élever une famille.
4. **Un gouvernement intelligent** — Faire en sorte que les contribuables en aient davantage pour leur argent et transformer la culture du gouvernement en favorisant l'élimination du gaspillage et des chevauchements, l'adoption des innovations technologiques les plus modernes afin d'améliorer les services et réaliser des économies ainsi que l'amélioration des mesures de reddition de comptes.

Faits saillants

Au cours de l'exercice financier 2015-2016, le ministère des Finances s'est concentré sur les priorités stratégiques suivantes :

- ♦ *Le Ministère a coordonné la préparation du budget de capital 2016–2017 présenté le 17 décembre 2015, et le discours sur le budget 2016–2017, les perspectives économiques et le budget principal présentés le 2 février 2016.*
- ♦ *Des services de secrétariat ont été offerts dans le cadre d'environ 50 réunions du Conseil de gestion, ce qui a donné lieu à plus de 185 décisions publiées aux ministères et aux organismes gouvernementaux.*
- ♦ *La Division de la politique fiscale a entrepris des travaux de recherche et d'analyse et donné des options en matière de revenus à considérer dans le cadre de la révision stratégique des programmes. La Direction a appuyé l'introduction d'un certain nombre de mesures relatives aux revenus, notamment des mesures découlant de la révision stratégique des programmes.*
- ♦ *La Division des services généraux a joué un rôle clé en appuyant les initiatives de la révision stratégique des programmes et la centralisation des TI et des ressources humaines.*
- ♦ *Le Ministère a terminé le déploiement de la deuxième version du nouveau système d'information sur l'impôt foncier (Gemini), ce qui a permis la mise en œuvre des dernières modifications à la politique en matière d'impôt foncier présentées en 2012.*
- ♦ *Le Ministère a lancé une initiative sur la perception de la taxe sur les biens personnels désignés en novembre 2014. Cette initiative visait principalement la taxe de vente harmonisée provinciale applicable aux embarcations de plaisance impayée. En visant un objectif de recouvrement de 150 000 dollars par année, à la fin de l'exercice 2015–2016, soit seulement 16 mois après le lancement du projet, le Ministère avait déjà perçu plus de 569 000 dollars en taxes impayées.*
- ♦ *Le Ministère a présenté des modifications au règlement sur la taxe provinciale sur les véhicules (TPV) et amélioré certaines politiques administratives afin de mieux établir la juste valeur des véhicules vendus par les personnes non inscrites à la TVH aux fins de l'imposition. Les modifications ont été présentées le 30 novembre 2015. Après les quatre premiers mois suivant la mise en œuvre, en date du 31 mars, on avait perçu plus de 1,35 million de dollars supplémentaires en TPV.*
- ♦ *La Direction de la gestion des comptes a procédé à une réorganisation radicale de l'ensemble de ses unités et sections afin d'appuyer son objectif de réduction du budget pour la révision stratégique des programmes. La réorganisation a permis l'élimination de cinq postes et la création d'une structure qui sera plus favorable à la planification de la continuité des activités et éliminera le travail en vase clos.*
- ♦ *Le Ministère a surpassé son objectif relatif au taux d'amélioration continue de 0,77 % : il a réalisé un taux d'amélioration de 12,31 %, pour atteindre plus de 2 millions de dollars en économies.*
- ♦ *Le Ministère a coordonné 59 demandes en vertu de la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée et 95 mémoires au Conseil exécutif.*
- ♦ *La Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick a supervisé et géré la relation avec les fournisseurs de services de jeu, ce qui génère environ 142 millions de dollars de recettes de jeu chaque année.*
- ♦ *En partenariat avec le ministère de la Santé, la Société a publié l'Enquête sur la prévalence du jeu au Nouveau-Brunswick de 2014.*
- ♦ *L'unité de diversification des modes de prestation de services (DMPS) a été établie avec succès à la suite d'une recommandation découlant de la Révision stratégique des programmes.*
- ♦ *Le Bureau du contrôleur a déposé ses rapports annuels sur les comptes publics, volumes I et II.*

Mesures de rendement

Voici certaines mesures du rendement du Ministère mises en œuvre dans le cadre du processus d'excellence du rendement et conformément aux priorités du gouvernement.

Plus d'emplois	Mesures
Favoriser la réussite des petites entreprises	Dollars investis dans le Programme de crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises
Responsabilité financière	Mesures
Réduire les dépenses	Ratio des dépenses réelles aux dépenses budgétées
Gouvernement intelligent	Mesures
Éliminer le gaspillage et les chevauchements	Taux d'amélioration au moyen de l'amélioration continue
Assurer une transparence et une responsabilisation	Pourcentage des mesures SOMIA en bonne voie
Améliorer la participation, la mobilisation et la productivité des employés	Nombre total de jours de congé de maladie payés utilisés

Plus d'emplois

Objectif de la mesure

Favoriser la réussite des petites entreprises.

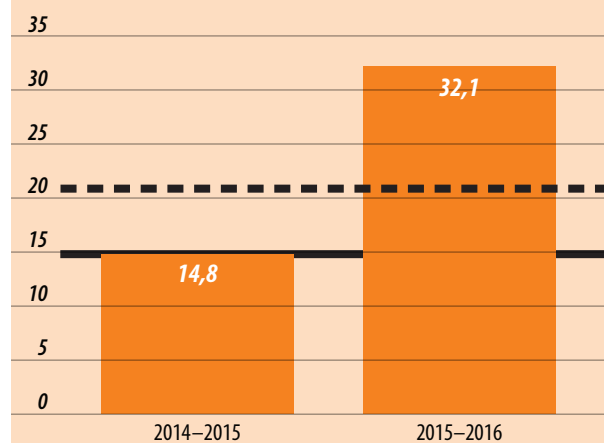
Mesure

Dollars investis dans le Programme de crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises.

Description de la mesure

À la suite d'un engagement du gouvernement du Nouveau-Brunswick, on a modifié la *Loi sur le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises* en avril 2015 afin d'augmenter le crédit d'impôt de 30 % à 50 % pour les investissements dans les petites entreprises du Nouveau-Brunswick effectués par des particuliers admissibles en vertu du programme.

Dollars investis dans le programme de CIPE (M \$)



Rendement général

La modification apportée à la *Loi sur le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises* a permis une augmentation importante du montant et du nombre d'investissements dans le cadre du programme. Les investissements ont dépassé le niveau de 2014 de 117 %. Le nombre d'investisseurs a augmenté de 42 % par rapport à 2014, ce qui est un bon indicateur que le programme est de plus en plus reconnu en tant qu'outil efficace pour augmenter les investissements de capitaux.

— Référence : 14,8 millions de dollars
(en fonction des montants réels)
- - - Objectif : 20,8 millions de dollars
Réal : 32,1 millions de dollars

Quelle est la raison d'être de cette mesure?

La modification apportée au programme devrait stimuler les investissements dans les petites entreprises, car cela permet d'obtenir un crédit d'impôt plus généreux.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Mise en place d'une législation pour augmenter le crédit d'impôt de 30 % à 50 % au premier trimestre.

Responsabilité financière

Objectif de la mesure

Réduire les dépenses.

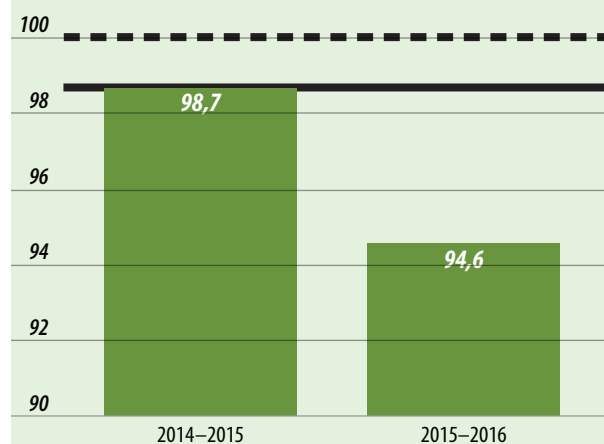
Mesure

Ratio des dépenses réelles aux dépenses budgétées.

Description de la mesure

Cette mesure détermine si le gouvernement respecte le budget des dépenses qu'il a déposé au début de l'exercice financier.

Ratio des dépenses réelles aux dépenses budgétées (%)



Rendement général

En 2015-2016, le Ministère a terminé 934 338 dollars en deçà du budget.

— Référence : 98,7 %
- - - Objectif : 100 %
Réal : 94,6 %

Quelle est la raison d'être de cette mesure?

S'assurer que les dépenses sont gérées et ne dépassent pas les objectifs budgétaires.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

La mise en œuvre précoce des initiatives de la révision stratégique des programmes, y compris la restructuration au sein du Ministère lorsqu'un cadre supérieur partait à la retraite.

Gouvernement intelligent

Objectif de la mesure

Éliminer le gaspillage et les chevauchements.

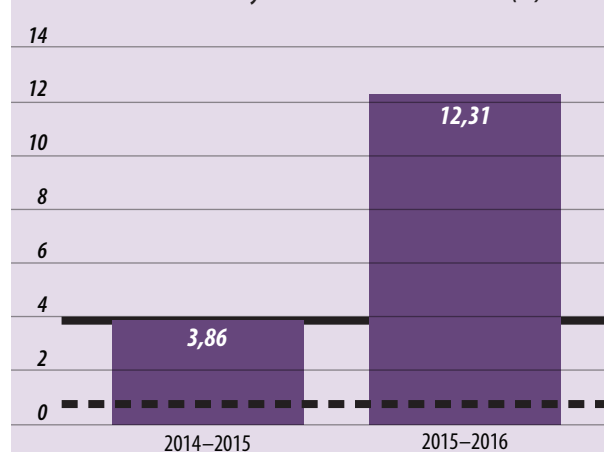
Mesure

Taux d'amélioration au moyen de l'amélioration continue.

Description de la mesure

Cette mesure suivait le pourcentage d'amélioration des économies directes et indirectes comparative-ment au budget ordinaire du Ministère.

Taux d'amélioration au moyen de l'amélioration continue (%)



Rendement général

À la fin de 2015-2016, le Ministère avait réalisé des économies de plus de 1,5 million de dollars, augmenté ses recettes et évité des coûts grâce aux efforts d'amélioration continue.

— Référence : 3,86 %
- - - Objectif : 0,77 %
Réal : 12,31 %

Quelle est la raison d'être de cette mesure?

Il s'agit d'une bonne mesure qui indique une plus grande efficacité et une gestion plus intelligente. Les projets entrepris afin d'éliminer et de contrôler les coûts reflètent le bon fonctionnement de nos programmes d'amélioration des processus.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Les projets suivants ont contribué à l'accomplissement des objectifs d'amélioration continue du Ministère :

- Taxe sur les biens personnels désignés — a créé un processus administratif efficace permettant au Ministère de percevoir les taxes applicables sur les bateaux achetés des personnes non inscrites à la TVH.
- Utilisation de chèques — la conversion des paiements par chèque en paiements par transfert électronique pour les fournisseurs.
- Vente pour non-paiement de l'impôt — l'amélioration du processus a permis une hausse du montant d'impôts fonciers arriérés payé avant de procéder à la vente pour impôt.
- Taxe provinciale sur les véhicules (TPV) — amélioration de la législation afin de réduire l'évasion fiscale.
- Chasses au gaspillage — les nombreuses chasses au gaspillage ont augmenté l'efficacité et réduit les dépenses.

Gouvernement intelligent

Objectif de la mesure

Assurer une transparence et une responsabilisation.

Mesure

Pourcentage des mesures SOMIA en bonne voie.

Description de la mesure

Le tableau de bord équilibré a des mesures associées aux processus internes pour chaque thème stratégique, qui ont à leur tour un certain nombre d'initiatives et de plans d'action à l'appui de l'atteinte de ces cibles (saisis dans SOMIA). Une échéance est fixée pour tous les plans d'action par trimestre. Les ministères et organismes du gouvernement du Nouveau-Brunswick présentent un rapport tous les trimestres sur l'état de leurs plans d'action.

Pourcentage des mesures SOMIA en bonne voie

92

90

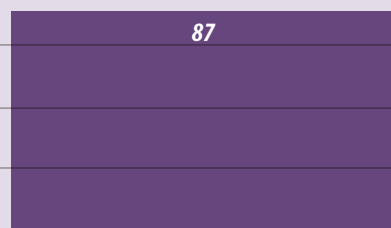
88

86

84

82

80



2015-2016

Rendement général

Le Ministère a entrepris 52 mesures pour augmenter le rendement dans les secteurs stratégiques. Quarante-cinq des mesures établies ont été achevées comme prévu, deux ont été reportées à un autre trimestre et cinq ont été prolongées en 2016-2017, pour un taux d'achèvement de 87 %.

— Réf. : Sans objet
- - - - - Objectif : 90 %
■ Réel : 87 %

Quelle est la raison d'être de cette mesure?

Le Ministère évalue ses initiatives et ses mesures parce que la révision officielle et l'affichage de l'état stimulent les taux d'achèvement.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Les initiatives entreprises par le Ministère pour appuyer les mesures du tableau de bord équilibré comprennent ce qui suit :

- Engagements du gouvernement du Nouveau-Brunswick.
- Projets de révision des programmes stratégiques.
- Réunions ministérielles pour atteindre les objectifs budgétaires.
- Projets Lean Six Sigma.
- Initiatives internes du gouvernement du Nouveau-Brunswick (c'est-à-dire gestion du rendement et gestion de l'assiduité).
- Projet Gemini (c'est-à-dire rehausser la technologie afin d'offrir les services relatifs à l'impôt foncier).
- Réforme des régimes de retraite.

Gouvernement intelligent

Objectif de la mesure

Améliorer la participation, la mobilisation et la productivité des employés.

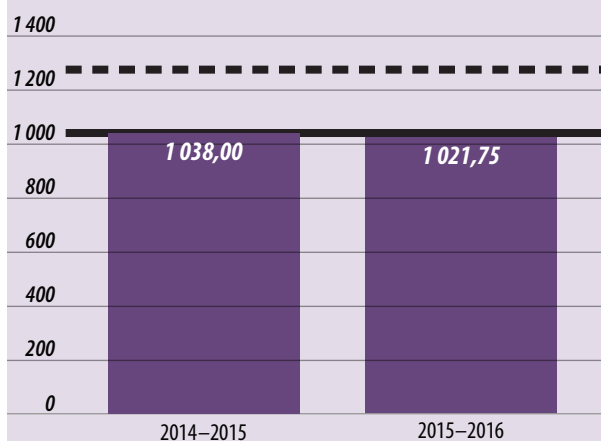
Mesure

Nombre total de jours de maladie payés utilisés au Ministère.

Description de la mesure

En 2012–2013, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a fixé l'objectif de réduire l'utilisation des jours de congé de maladie de 20 % sur une période de trois ans dans les Parties 1, 2 et 3. Les ministères qui avaient respecté l'objectif de 20 % à la fin de 2014–2015 étaient tenus de maintenir ce résultat. (L'utilisation des jours de congé de maladie des employés occasionnels n'est pas incluse.)

Nombre total de jours de maladie payés utilisés



Rendement général

Le Ministère a dépassé l'objectif de 250,25 jours.

— Référence : 1 038,00
- - - Objectif : 1 272,00
Réel : 1 021,75

Quelle est la raison d'être de cette mesure?

Un absentéisme plus faible, et particulièrement une utilisation plus faible des congés de maladie, permet au gouvernement de réaliser des économies considérables et de réduire les coûts associés à la perte de productivité et au remplacement des membres du personnel.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

La Direction des ressources humaines surveille activement l'utilisation des congés de maladie tout au long de l'année afin de déceler et de régler les problèmes. La Direction offre également un encadrement aux gestionnaires sur la façon de discuter efficacement des problèmes d'assiduité avec leurs employés et de les gérer. Les conseils prodigués sont inspirés de la Politique d'assiduité au travail, qui fournit également les modèles nécessaires pour communiquer avec les employés et les professionnels de la santé. Le processus d'examen du rendement amélioré comprend maintenant une section sur l'utilisation des congés de maladie, qui rappelle aux gestionnaires et aux employés de discuter de l'importance d'une bonne assiduité de façon continue.

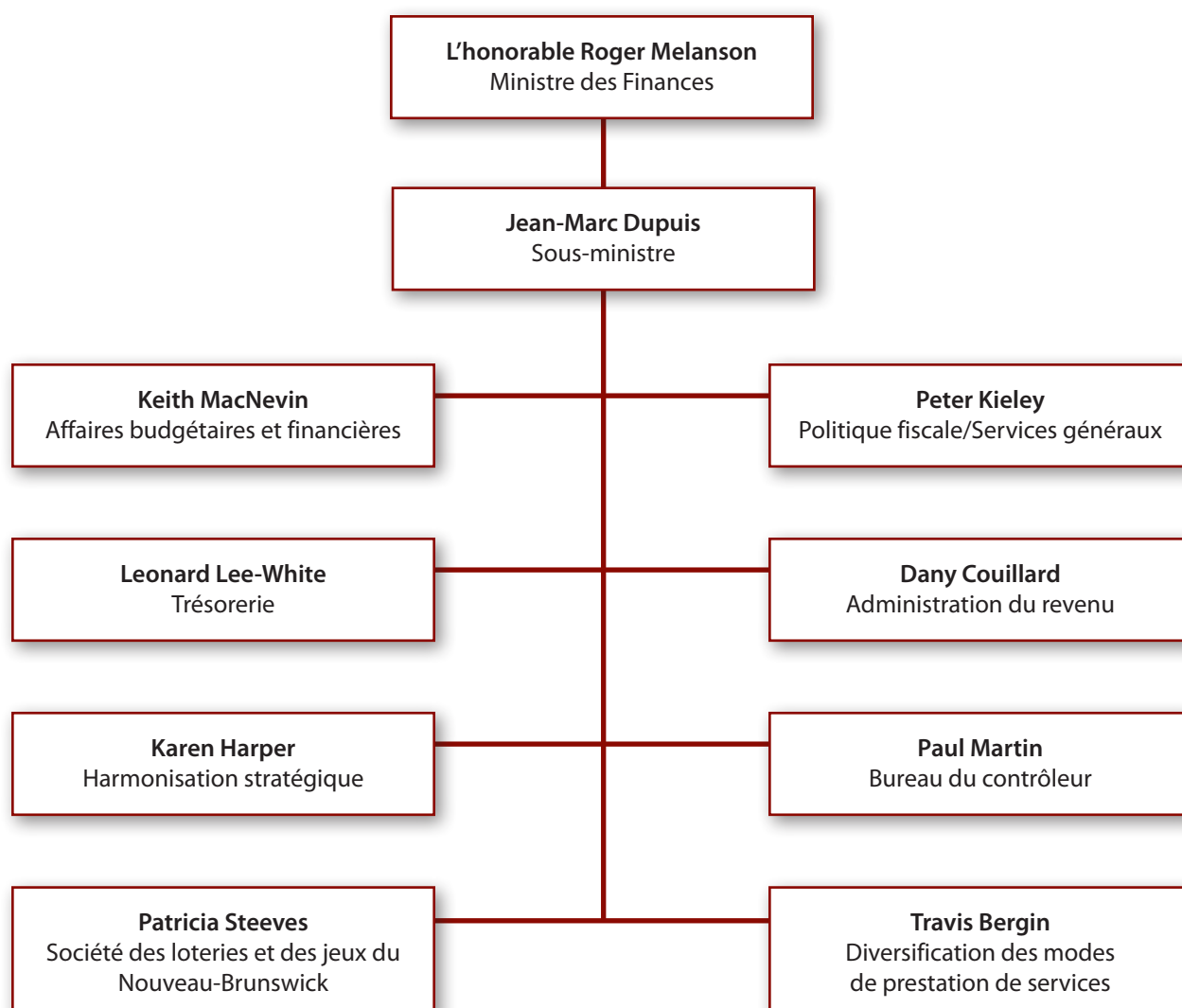
Survol des activités du Ministère

Le ministère des Finances est un organisme central du gouvernement dont la mission est de gérer les finances provinciales de façon responsable, en ayant la vision de faire progresser la province vers la viabilité financière.

Chaque division et chaque direction jouent un rôle dans le flux des recettes et dépenses au sein du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Le nombre d'employés au ministère des Finances (temps plein, temps partiel et contractuels) en 2015–2016 était de 195.

Organigramme des échelons supérieurs



Vue d'ensemble des divisions et faits saillants

Division des affaires budgétaires et financières

La mission de la **Division des affaires budgétaires et financières** est de préconiser une utilisation efficace et efficiente des ressources financières du gouvernement et de fournir des services de secrétariat au Conseil de gestion.

Elle est rendue possible par deux domaines ministériels majeurs : la préparation du budget et la surveillance des dépenses, et les services de secrétariat du Conseil de gestion.

Les membres de la **Direction de la surveillance des budgets et des dépenses** jouent un rôle clé dans l'élaboration des budgets des dépenses et dans la mise en œuvre de plans de dépenses pluriannuels s'inscrivant dans les objectifs financiers énoncés par le gouvernement. Ces plans sont suivis de près de façon continue afin de prévoir tout changement dans les prévisions fiscales et d'y réagir de façon appropriée.

La **Direction des Opérations du Conseil de gestion** fournit des services de secrétariat au Conseil de gestion et sert de liaison entre le Conseil et tous les autres ministères et organismes du gouvernement. Le personnel de la Division consulte les ministères et les organismes sur des questions à porter à l'attention du Conseil. Ces questions sont analysées afin d'en évaluer les répercussions sur les ressources financières et humaines et de déterminer toute information supplémentaire dont les membres du conseil pourraient avoir besoin pour prendre des décisions éclairées.

FAITS SAILLANTS

- ♦ *La Division a coordonné la préparation du budget principal des immobilisations 2016–2017 présenté le 17 décembre 2015 et la portion des dépenses du budget principal 2016–2017 présenté le 2 février 2016.*
- ♦ *Des services de secrétariat ont été offerts dans le cadre d'environ 50 réunions du Conseil de gestion, ce qui a donné lieu à plus de 185 décisions publiées aux ministères et aux organismes gouvernementaux.*

Division de la politique fiscale

La **Division de la politique fiscale** fournit des conseils d'orientation stratégique, des analyses et de l'information sur les politiques fiscales et budgétaires, les relations financières intergouvernementales et l'économie. La Division offre des conseils et elle formule des recommandations concernant l'analyse, l'élaboration et la mise en place des politiques fiscales du gouvernement. La Division a la responsabilité de l'élaboration et de la surveillance du plan budgétaire et du cadre fiscal pluriannuel, de la coordination de la préparation et de la production du discours annuel sur le budget, des rapports fiscaux et économiques et de la surveillance et des rapports sur le rendement économique de la province. Elle est également responsable des prévisions économiques et des recettes, de la fourniture de données et d'analyses statistiques et des consultations entre le gouvernement fédéral et les provinces concernant des questions fiscales, les programmes conformément à la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* et le Régime de pensions du Canada.

La Division est composée de la Direction de la politique fiscale et des revenus, de la Direction de l'analyse économique et statistique et de la Direction de la politique de l'impôt.

La **Direction de la politique fiscale et des revenus** contribue à la protection des intérêts financiers de la province en offrant des conseils d'orientation stratégique, des analyses et de l'information concernant les relations fiscales intergouvernementales. La Direction joue un rôle clé dans l'élaboration du cadre fiscal pluriannuel et du budget provincial, la préparation du discours sur le budget, des rapports fiscaux et économiques, la surveillance du plan budgétaire et la coordination des prévisions générales des recettes du gouvernement. Elle participe aux consultations intergouvernementales sur les principaux programmes de transfert du gouvernement fédéral, dont les transferts de péréquation et les transferts en matière de programmes de santé et sociaux, et au maintien continu de ces programmes. Elle prend part également aux consultations intergouvernementales sur le Régime de pensions du Canada.

La **Direction de l'analyse économique et statistique** assume des fonctions de planification, de surveillance et d'analyse économiques, ce qui inclut des services de soutien aux ministères. La Direction offre au gouvernement des services de recherche, d'analyse et d'information socio-économiques et démographiques. Les activités de statistique de la Direction sont menées conformément

à la *Loi sur les statistiques* par l'intermédiaire du bureau de coordination. La Direction coordonne la rédaction du discours sur le budget et d'autres rapports fiscaux et économiques.

La **Direction de la politique de l'impôt** effectue des recherches et des analyses sur des questions ayant trait aux politiques fiscales. Elle élabore des options, offre des renseignements, des conseils et des recommandations, et met en œuvre des mesures législatives appuyant les priorités du gouvernement en matière de politiques fiscales. Le travail d'élaboration des politiques de la Direction a trait à tous les aspects de l'imposition : impôt sur le revenu (des sociétés et des particuliers), taxes à la consommation (TVH, taxe sur l'essence et les carburants, taxe sur le tabac), impôt foncier et autres taxes. Les responsabilités de la Direction comprennent les consultations fédérales-provinciales sur les questions fiscales et la négociation avec le gouvernement fédéral relativement aux ententes d'impositions conclues entre le Canada et le Nouveau-Brunswick.

FAITS SAILLANTS

- ♦ *La Direction de la politique fiscale et des revenus a fourni des renseignements et des analyses économiques et fiscaux qui ont appuyé le processus de révision stratégique des programmes.*
- ♦ *La Direction de l'analyse économique et statistique a réalisé huit bulletins au moyen des résultats de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 sur les peuples autochtones, l'immigration et la diversité ethnoculturelle et la scolarité.*
- ♦ *La Direction de la politique de l'impôt a entrepris une recherche et une analyse, et a donné des conseils qui ont appuyé le lancement d'un certain nombre de mesures relatives aux revenus, y compris des mesures provenant de la révision stratégique des programmes.*

Division des services généraux

La **Division des services généraux** offre une gamme de services communs à environ 500 employés dans plusieurs ministères, organismes et commissions du gouvernement. La Division a pour objectif de réaliser des économies grâce à un personnel de soutien, à des processus et à des systèmes communs. Elle peut ainsi offrir de meilleurs services dans les domaines de la gestion de l'information et de la technologie, de la gestion des ressources humaines et de la gestion financière.

La Division est composée de la Direction des services financiers, la Direction des ressources humaines et la Direction de la gestion de l'information et de la technologie.

La **Direction des services financiers** a pour mandat d'assurer que les budgets annuels soient établis conformément aux politiques, aux priorités et aux objectifs de dépenses définis dans le cadre fiscal du gouvernement. La Direction fournit des services de comptabilité, des conseils financiers, des fonctions d'analyse et de contrôle et des services de gestion de l'actif et des risques ainsi que de production de rapports financiers.

La **Direction des ressources humaines** a pour responsabilité d'offrir des services stratégiques complets en matière de ressources humaines, dans les domaines suivants : planification des ressources et services-conseils, relations avec les employés, apprentissage et développement organisationnel, recrutement et maintien en poste, santé et mieux-être au travail, reconnaissance des employés, formation sur les langues officielles et formation en langue seconde.

La **Direction de la gestion de l'information et de la technologie** est chargée d'assurer l'utilisation et la gestion efficaces et sécuritaires de la technologie et de l'information. Elle travaille en étroite collaboration avec ses clients dans le but de mettre en œuvre et d'offrir des solutions visant à satisfaire les besoins opérationnels de ces derniers. Elle voit aussi à la maintenance continue et au soutien de plus de 60 systèmes de gestion, dont le système d'information financière du Ministère.

FAIT SAILLANT

- ♦ *La Division a joué un rôle clé en appuyant les initiatives de la révision stratégique des programmes et la centralisation des TI et des ressources humaines.*

Division de la trésorerie

La **Division de la trésorerie** est responsable du financement des sociétés du gouvernement et de la Couronne, de la gestion du Fonds consolidé et du Service de la dette publique, de l'investissement et de l'administration de divers fonds dédiés et de la fourniture d'analyse et de conseils sur la stratégie financière.

La Division est composée de la Direction des marchés financiers et de la Direction de la gestion bancaire et de la trésorerie.

La **Direction des marchés financiers** est responsable d'élaborer des stratégies annuelles d'emprunt à long terme ainsi que de garantir, de négocier, d'exécuter, de régler et de déclarer la dette sous forme de débenture. Cela comprend l'exécution et la gestion des instruments connexes au besoin, comme le taux d'intérêt, la couverture de risque de devises étrangères et les produits dérivés. Les relations et les communications continues avec les intervenants et les investisseurs font partie intégrante de la gestion de la dette. La Direction est responsable de l'élaboration de politiques et de stratégies, de l'investissement et des rapports relatifs aux fonds d'amortissement et aux fonds en fiducie, ainsi que de réaliser des analyses et de donner des conseils sur la stratégie financière et comptable.

La **Direction de la gestion bancaire et de la trésorerie** est responsable de la gestion et de la conciliation de la trésorerie du Fonds consolidé et de divers fonds dédiés. La Direction agit à titre de perceptrice du revenu pour le compte du gouvernement du Nouveau-Brunswick, initie les opérations de change, émet des dettes à court terme sous forme de bons du Trésor, négocie et gère les conventions bancaires, exploite les sociétés de financement de la Couronne, fait les prévisions du Service de la dette publique, s'assure que les intérêts et les paiements du principal sur la dette sont versés au moment opportun, agit à titre de liaison avec les agences de notation et réalise des analyses et donne des conseils sur la stratégie financière et comptable.

FAIT SAILLANT

- ♦ *La Division est responsable de la quatrième plus importante source de dépenses ministérielles du gouvernement, le Service de la dette publique. Elles se sont avérées inférieures aux prévisions l'année dernière en raison d'un certain nombre de facteurs, notamment l'échéancier du flux de trésorerie, les taux d'intérêt plus bas et les efforts du personnel pour gérer les programmes d'emprunt et de relations avec les investisseurs et améliorer la gestion de la liquidité.*

Division de l'administration du revenu

La **Division de l'administration du revenu** assure l'administration équitable, efficace et efficiente des programmes réglementaires et d'impôt. Elle offre également des conseils d'orientation stratégique et de l'information sur les relations fédérales-provinciales-territoriales en matière de politiques fiscales. Elle siège à un certain nombre de comités intergouvernementaux sur des questions d'intérêt commun et travaille en étroite collaboration avec l'Agence du revenu du Canada.

La Division est composée de la Direction de la recherche et la politique de l'administration de l'impôt, de la Direction de la gestion des comptes et de la Direction des services de vérification et d'enquête.

La **Direction de la recherche et la politique de l'administration de l'impôt** assure le respect des lois ayant trait aux recettes et à l'imposition, principalement pour ce qui est de l'impôt foncier et des taxes à la consommation. Ses principaux domaines de responsabilité incluent l'analyse des questions d'application de l'impôt, la fourniture d'interprétations et de conseils, et l'élaboration de propositions de modifications législatives.

La **Direction de la gestion des comptes** est chargée de veiller à la prestation efficace des programmes ayant trait aux recettes et à l'imposition, principalement pour ce qui est de l'impôt foncier et des taxes à la consommation. Ses principaux domaines de responsabilité comprennent l'immatriculation et la délivrance de licences et permis aux entreprises, la facturation et la perception de l'impôt foncier, le traitement des déclarations d'impôt et des demandes de remboursement, les fonctions comptables reliées aux recettes, l'élaboration et la mise en application des modifications législatives et la prestation d'un soutien et de conseils d'expert indispensables en matière d'administration des programmes fiscaux.

La **Direction des services de vérification et d'enquête** remplit des fonctions de vérification, d'assurance et de contrôle des remboursements en plus d'assurer la formation, l'inspection et l'information concernant les services liés aux programmes. Elle assure une surveillance de la conformité des activités visées par les lois désignées, tant au sein du ministère des Finances qu'au nom d'autres ministères et organismes gouvernementaux.

FAITS SAILLANTS

- ♦ Le Ministère a terminé le déploiement de la deuxième version du nouveau système d'information sur l'impôt foncier (Gemini), ce qui a permis la mise en œuvre des dernières modifications à la politique en matière d'impôt foncier présentées en 2012.
- ♦ Le Ministère a lancé une initiative sur la perception de la taxe sur les biens personnels désignés en novembre 2014. Cette initiative visait principalement la taxe de vente harmonisée provinciale applicable aux embarcations de plaisance impayée. En visant un objectif de recouvrement de 150 000 dollars par année, à la fin de l'exercice 2015–2016, soit seulement 16 mois après le lancement du projet, le Ministère avait déjà perçu plus de 569 000 de dollars en taxes impayées.
- ♦ Le Ministère a présenté des modifications au règlement sur la Taxe provinciale sur les véhicules (TPV) et amélioré certaines politiques administratives afin de mieux établir la juste valeur des véhicules vendus par les personnes non inscrites à la TVH aux fins de l'imposition. Les modifications ont été présentées le 30 novembre 2015. Après les quatre premiers mois suivant la mise en œuvre, en date du 31 mars, on avait perçu plus de 1,35 million de dollars supplémentaires en TPV.
- ♦ La Direction de la gestion des comptes a procédé à une réorganisation radicale de l'ensemble de ses unités et sections afin d'appuyer son objectif de réduction du budget pour la révision stratégique des programmes. La réorganisation a permis l'élimination de cinq postes et la création d'une structure qui sera plus favorable à la planification de la continuité des activités et éliminera le travail en cloisonnements.

Indicateur de rendement clé (IRC)

La mise en œuvre de la gestion quotidienne est l'un des objectifs de la Division pour 2016–2017. Un plan de projet a été mis en place en mars 2016, qui comprendra la mise en œuvre de caucus et de suivis hebdomadaires relativement à un certain nombre d'IRC et d'indices pour chaque direction. Cette approche de gestion fournira au personnel des possibilités régulières de mettre de l'avant des idées concernant l'amélioration des processus.

Division de l'harmonisation stratégique

La Division de l'harmonisation stratégique utilise des processus et des outils pour faciliter l'élaboration et l'exécution de la vision stratégique du Ministère.

La Division a trois fonctions distinctes : offrir une orientation et un encadrement pour l'élaboration et l'exécution du plan stratégique du Ministère, offrir un leadership et une coordination pour les initiatives législatives et stratégiques et offrir une expertise en facilitation de projets dans le cadre des projets d'amélioration continue.

FAITS SAILLANTS

- ♦ A assuré que les éléments nécessitant un suivi stratégique et les projets d'amélioration continue demeurent dans les limites des objectifs fixés.
- ♦ A coordonné 59 demandes en vertu de la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée et 95 mémoires au Conseil exécutif.

Indicateurs de rendement clés (IRC)

- A surpassé l'objectif du taux d'amélioration continue (objectif – 0,77 %, pourcentage réel – 12,31 %).
- Toute l'activité législative a été menée dans les limites du calendrier (ce qui comprend la législation, les mémoires au Conseil exécutif et les breffages pour les travaux de la chambre).

Bureau du contrôleur

Le **Bureau du contrôleur** joue un rôle directeur dans les services de comptabilité et de vérification interne offerts à divers organismes gouvernementaux afin d'encourager une gestion efficace des ressources du gouvernement.

Le contrôleur est le directeur des services comptables et de la vérification interne du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Le contrôleur relève du sous-ministre des Finances et doit, en vertu de la *Loi sur l'administration financière* :

- contrôler le traitement de toutes les transactions comptables reliées aux activités opérationnelles du Fonds consolidé de la province et rédiger des rapports sur les résultats de celles-ci pour le compte du ministre des Finances;
- fournir l'assurance que les systèmes de gestion, les procédures et les contrôles internes fonctionnent de manière économique et efficace, et que les résultats des programmes sont obtenus en conformité avec l'autorité législative en vigueur, ainsi que ses politiques, plans et réglementations.

Le Bureau du contrôleur est divisé en trois sections : les Services administratifs, les Services comptables et les Services de vérification et de consultation.

Les **Services administratifs** se composent du contrôleur et du soutien administratif. Cette section donne une orientation globale au Bureau dans l'exercice des responsabilités qui sont conférées au contrôleur par la loi. De plus, elle fournit au Bureau un appui en matière de secrétariat et de gestion de l'information.

La principale responsabilité de la **Section des services de comptabilité** du Bureau du contrôleur est la préparation des états financiers annuels du gouvernement, notamment la publication de l'ensemble des volumes des comptes publics et de renseignements supplémentaires sur le site Web du Ministère.

Les Services comptables sont responsables de l'exploitation permanente des systèmes financiers généraux utilisés pour consigner les transactions déclarées dans les états financiers consolidés du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Les Services comptables fournissent des conseils en comptabilité aux ministères, au personnel du Conseil de gestion et aux organismes gouvernementaux; l'interprétation des normes comptables émergentes et de leurs répercussions sur la province; de l'information sur les prospectus des émissions d'obligations du gouvernement du Nouveau-Brunswick; et assurent le fonctionnement et la maintenance du système d'information financière du Ministère.

Les **Services de vérification et de consultation** assistent le gouvernement dans sa gestion des ressources publiques au moyen de divers services internes d'assurance et de consultation, ainsi que dans l'identification de possibilités d'efficacités et d'économies opérationnelles. Les types d'examen d'assurance incluent : vérifications financières, vérifications de la conformité, vérifications du système d'information, examens des activités opérationnelles (examens du rendement) et en matière de juricomptabilité. Les services de consultation comprennent les conseils et la consultation liés à l'évaluation, à l'analyse, à l'incidence et à l'atténuation des risques à l'échelle de divers projets, secteurs de programme et ministères.

FAITS SAILLANTS

- ♦ *Rapports annuels sur les comptes publics, volumes I et II.*
- ♦ *Rapports publics trimestriels sur les déplacements des cadres.*
- ♦ *Assistance aux services communs et aux projets d'examen stratégique.*
- ♦ *Participation à la Conférence annuelle des contrôleurs fédéraux, provinciaux et territoriaux et à l'Assemblée annuelle des contrôleurs, provinces de l'Atlantique.*
- ♦ *Présentation d'un exposé aux chapitres de Moncton et de Fredericton de l'Institut de la gestion financière sur la transformation du gouvernement.*
- ♦ *Participation à titre de membre de CPA Canada, du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public et du Groupe de travail sur les avantages sociaux.*

Indicateur de rendement clé (IRC)

Publication des états financiers annuels vérifiés du 31 mars 2015 en date du 30 septembre, comme énoncé dans la législation.

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick

La Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick est une petite société d'État faisant partie du Ministère. Ses objectifs sont d'élaborer, d'organiser, de mettre en place et d'appliquer des systèmes de loterie au nom du GNB, conformément au Code criminel du Canada et à la Loi sur la réglementation des jeux et son règlement, afin de veiller à ce que les recettes provinciales issues des jeux de hasard proviennent d'activités de jeu qui sont menées de façon responsable et intègre, et d'exécuter les opérations quotidiennes de la Société.

La Société exerce son autorité de plusieurs façons :

- elle agit à titre d'actionnaire néo-brunswickoise de la Société des loteries de l'Atlantique;
- elle gère la relation d'affaires avec la Société des loteries de l'Atlantique et reçoit, supervise, vérifie et analyse les rapports financiers et opérationnels de la Société des loteries de l'Atlantique;
- elle supervise les opérations de casino dans le cadre d'une entente de fournisseur de services conclue avec les exploitants de casino, le manuel des normes, des politiques et des procédures des casinos et la réglementation sur les casinos prise en vertu de la Loi sur la réglementation des jeux;
- elle gère la relation avec les exploitants de casino;
- elle reçoit, supervise, vérifie et analyse les opérations et les rapports financiers des casinos.

En outre, la Société agit à titre d'agent de liaison en ce qui concerne les ententes de partage fiscal et sur le jeu conclues avec les Premières Nations.

FAITS SAILLANTS

- ♦ *Élaboration, entreprise et achèvement du processus de diligence raisonnable relativement au transfert de l'entente de fournisseur de services de casino afin de faciliter la vente de Casino Nouveau-Brunswick.*
- ♦ *Supervision et gestion de la relation avec les fournisseurs de services de jeu, qui représente environ 142 millions de dollars de recettes de jeu chaque année.*
- ♦ *En partenariat avec le ministère de la Santé, publication de l'Enquête sur la prévalence du jeu au Nouveau-Brunswick de 2014.*

Indicateurs de rendement clés (IRC)

- La TVH est remise au moment opportun.
- Les paiements sont effectués aux Premières Nations au moment opportun.

Diversification des modes de prestation des services

L'unité de diversification des modes de prestation de services (DMPS) a été établie en novembre 2015 afin de fournir des évaluations de DMPS relatives aux programmes actuels et aux nouveaux programmes et projets du gouvernement ainsi qu'aux propositions spontanées de tierces parties. L'objectif vise à améliorer les programmes, à gérer les risques, à réduire les coûts et à porter une attention particulière aux priorités stratégiques. L'équipe est composée d'un directeur général et de quatre conseillers principaux en programmes qui collaborent avec les clients et les experts en la matière de l'ensemble du gouvernement afin de procéder aux évaluations de DMPS stratégiques.

Les principaux livrables de ce travail comprennent un rapport d'examen préalable de DMPS afin de déterminer si un projet présente des caractéristiques favorables de DMPS et au besoin, un rapport d'évaluation de DMPS plus complet comportant une étude de marché et une analyse selon la juridiction et une analyse des risques, de l'optimisation des ressources et des intervenants. L'équipe offre également du soutien à l'acquisition et à la mise en œuvre aux ministères clients au besoin.

FAITS SAILLANTS

- ♦ *L'unité de DMPS a été établie avec succès à la suite d'une recommandation découlant de la révision stratégique des programmes.*
- ♦ *Des procédures opérationnelles normalisées, des outils et des modèles d'évaluation de DMPS ont été élaborés en fonction des meilleures pratiques des secteurs public et privé.*
- ♦ *De novembre 2015 à mars 2016, l'équipe a commencé des évaluations de DMPS pour 20 initiatives, dont neuf ont été achevées pendant cette période.*

Indicateur de rendement clé (IRC)

En raison de la nature de ce travail (c'est-à-dire préacquisition, planification avancée), les objectifs en matière d'économies financières ne commenceront qu'à l'exercice financier 2017-2018. Dans l'intervalle, on utilise un indicateur principal pour faire le suivi du nombre d'évaluations de DMPS effectuées; un nombre combiné de 14 rapports d'examen préalable de DMPS et rapports d'évaluation de DMPS ont été effectués de novembre 2015 à mars 2016.

Information financière

	Budget	Réel
Services personnels	12 901,6	11 821,3
Autres services	3 935,1	4 447,6
Matériel et fournitures	230,5	101,3
Biens et matériels	189,1	50,4
Contributions et subventions	37,0	0,0
Frais de la dette et autres	100,0	38,3
TOTAL	17 393,3	16 458,9

Les chiffres indiqués sont en milliers de dollars.

Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le sous-ministre du ministère des Ressources humaines délègue les pouvoirs de dotation à chaque administrateur général pour son ministère. Vous trouverez ci-dessous un résumé des activités de dotation pour l'exercice 2015–2016 du ministère des Finances.

Nombre d'employés permanents et temporaires au 31 décembre		
Type d'employé	2015	2014
Permanent	174	175
Temporaire	7	12
TOTAL	181	187

Le Ministère a annoncé 15 concours, soit 4 concours publics et 11 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a effectué des nominations au moyen d'autres démarches visant à déterminer le mérite, sans concours, soit :

Type de nomination	Description de la nomination	Article de la <i>Loi sur la Fonction publique</i>	Numéro
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert : – un degré élevé d'expertise et de formation; – un degré élevé de compétences techniques; – une reconnaissance à titre d'expert du domaine.	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Programme offrant aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)a)	1
Programme de gestion du talent ministériel	Les employés permanents faisant partie des bassins de talents gouvernementaux et ministériels qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)b)	2
Mutation latérale	Le processus de mutation latérale du GNB permet de muter les employés entre les parties 1, 2 (conseils scolaires) et 3 (corporations hospitalières) des services publics.	16(1) ou 16(1)c)	1
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	0
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants employés l'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes Coop ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de la fonction publique sans concours.	16(1)d)(ii)	0

En application de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte alléguant le favoritisme n'a été déposée auprès de l'administrateur général du ministère des Finances ni auprès de l'ombudsman.

Résumé des projets de loi et des activités législatives

No de projet de loi	Nom de la loi	Date de la sanction royale	Sommaire des modifications
22	<i>Loi modifiant la Loi sur la Commission des courses attelées des provinces Maritimes</i> http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2015/Chap-13.pdf	5 juin 2015	Les modifications à la Loi permettront l'ajout de la province de Terre-Neuve-et-Labrador à la Commission. De plus, grâce aux modifications, le ministre responsable de la Loi pourra être tout membre du Conseil exécutif chargé de son application, donnant ainsi une plus grande marge de manœuvre au gouvernement au moment de choisir le ministre responsable de la Loi.
24	<i>Loi supplémentaire de 2013-2014 (1) portant affectation de crédits</i> http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2015/Chap-15.pdf	5 juin 2015	Les modifications à la Loi accorderont l'autorité législative à l'égard des sommes dépensées au cours de l'exercice financier 2013–2014. Trois ministères ont eu besoin d'un financement additionnel en 2013–2014.
27	<i>Loi sur les emprunts de 2015</i> http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2015/Chap-18.pdf	5 juin 2015	Les modifications permettront, au lieutenant-gouverneur en conseil, en vertu de l'article 4 de la <i>Loi sur les prêts de la province</i> , de recueillir des sommes d'argent n'excédant pas huit cents millions de dollars en tout.
34	<i>Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick</i> http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2015/Chap-25.pdf	5 juin 2015	Les modifications à la Loi permettront de mettre en œuvre les changements à l'impôt sur le revenu annoncés dans le budget 2015–2016.
35	<i>Loi modifiant la Loi sur le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises</i> http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2015/Chap-26.pdf	5 juin 2015	Les modifications permettront de mettre en œuvre les changements annoncés dans le budget 2015–2016. Elles permettront aussi au gouvernement de remplir son engagement d'améliorer l'accès aux capitaux nécessaires pour les petites entreprises. Le taux du crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises accordé aux particuliers, applicable aux investissements admissibles effectués après le 31 mars 2015, passera de 30 à 50 %.
52	<i>Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants</i> http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2015/Chap-42.pdf	5 juin 2015	Les modifications à la Loi permettront de mettre en œuvre les changements à la taxe sur l'essence et les carburants annoncés dans le budget 2015–2016. Depuis le 31 mars 2015 à minuit, les taxes sur les carburants ont augmenté de 1,9 cent le litre, passant à 15,5 cents le litre, et celle du diesel a augmenté de 2,3 cents le litre pour atteindre 21,5 cents le litre.
53	<i>Loi modifiant la Loi sur le remboursement du crédit d'impôt pour les frais de scolarité</i> http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2015/Chap-43.pdf	5 juin 2015	La modification était nécessaire pour éliminer le programme de Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick à compter du 31 décembre 2015.
54	<i>Loi de 2015–2016 portant affectation de crédits</i> http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2015/Chap-47.pdf	5 juin 2015	La Loi fermera le budget principal des dépenses et le budget principal des immobilisations présentés par le gouvernement.

Les lois et les règlements pour lesquels le ministère des Finances est responsable se trouvent en ligne à : <http://laws.gnb.ca/fr/deplinks?subjectnumber=13>

Résumé des activités liées aux langues officielles

Introduction

Le ministère des Finances a élaboré un plan d'action comprenant des moyens stratégiques pour chacun des quatre secteurs d'activité (axes) établis dans le **Plan sur les langues officielles — Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale** du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ces plans font partie d'une initiative visant à faire progresser le statut des langues officielles et à s'assurer que les mesures nécessaires sont prises pour remplir les obligations prévues par la *Loi sur les langues officielles*.

Axe 1

Veiller à ce que la population ait accès à des services de même qualité en français et en anglais partout dans la province :

- Objectif : Tenir et mettre à jour les profils linguistiques adéquats.
- Stratégie : Les profils linguistiques ont tous été actualisés et tenus à jour régulièrement pour s'assurer que les exigences linguistiques établies dans chaque unité de travail répondaient aux besoins des clients, conformément à la politique sur la langue de service.

Axe 2

Environnement et cadre qui encouragent tous les employés à parler la langue officielle de leur choix dans le milieu de travail :

- Objectif : Les services au personnel et les autres services destinés aux employés doivent être disponibles dans la langue officielle choisie par l'employé.
- Stratégie : Dans le cadre du plan d'action, le Ministère s'assure que les nouveaux employés et les employés actuels savent qu'ils peuvent travailler dans la langue officielle de leur choix.

Axe 3

S'assurer que les politiques et programmes gouvernementaux nouveaux et révisés tiennent compte des réalités des communautés de langue officielle de la province :

Voici certains des efforts constants du Ministère fournis pour promouvoir les langues officielles :

- s'assurer que les langues officielles sont un des éléments clés pris en compte dans l'élaboration des politiques internes et externes;
- s'assurer que les communications écrites et verbales faites aux employés étaient offertes dans les deux langues et au même moment;
- mener les réunions d'examen du rendement dans la langue officielle de choix de l'employé;
- faire la promotion continue des langues officielles dans les diverses activités de formation et les événements réunissant tout le personnel.

Axe 4

S'assurer que les employés de la fonction publique possèdent une bonne connaissance et compréhension de la *Loi sur les langues officielles*, des politiques et des règlements pertinents de même que des obligations du gouvernement du Nouveau-Brunswick en matière de langues officielles.

- Objectif : Veiller à ce que le processus d'examen du rendement des employés comprenne un examen des obligations gouvernementales à l'égard des langues officielles.
- Stratégie : Veiller à ce que les gestionnaires comprennent que tous les examens de rendement devaient tenir compte de l'application adéquate des politiques sur les langues officielles. Lorsque de nouveaux employés sont embauchés, le responsable des ressources humaines envoie un courriel avec les liens vers les politiques relatives aux langues officielles.

Conclusion

Le Ministère a assuré la promotion constante des politiques sur les langues officielles et a continué d'offrir des services de qualité aux clients, dans la langue de leur choix. Au cours de ce dernier exercice financier, le Ministère n'a reçu aucune plainte relative aux langues officielles.

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

Nom et année de la vérification y incluant un lien au document en ligne	Recommandations	
	Total	Adoptées
Ministère des Finances – Système d'impôt foncier (2012) http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2012V1/AGRepf.pdf Chapitre 3, pages 78 à 81 et 90 à 91	7	7
Ministère des Finances – Système d'impôt foncier (2013) http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2013V1/Agrepf.pdf Chapitre 4, pages 91 à 94	5	5
Ministère des Finances – Recouvrement des créances (2013) http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2013V2/Agrepf.pdf Chapitre 5, pages 213 à 217	2	2
Audit de la province du Nouveau-Brunswick : Observations sur les régimes de retraite (2015) http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2015V3/Agrepf.pdf Chapitre 3, pages 69 à 72	6	3
Ministère des Finances – Dette publique (2015) http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2015V4/Agrepf.pdf Chapitre 2, pages 18 à 19	8	0

Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Comme le prévoit le paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, l'administrateur principal doit préparer un rapport sur toute divulgation d'acte répréhensible faite à un superviseur ou à un fonctionnaire désigné de la partie de la fonction publique dont l'administrateur principal est responsable. Le ministère des Finances n'a reçu aucune divulgation d'acte répréhensible au cours de l'exercice 2015–2016.

Annexe

Tableau 1 : Services de vérification et d'enquête

Volumes d'activité pour 2015–2016

Activité de programme ou service	Volume de cession
Vérifications	835
Examens et inspections de la conformité	439
Enquêtes	414
Visites d'information	291
Élimination des retours délinquants	87
Oppositions ou appels	5
Remboursements	29
Pénalités administratives	107
Poursuites et contrôles routiers	37
Total partiel	2 244
Avertissements et amendes	11
Examen des vérifications d'autres instances	375
Volume total	2 630

Tableau 2 : Services des programmes

Le tableau suivant fournit les activités de 2015–2016 et les dépenses ou recettes correspondantes des divers programmes en matière de prestations et d'impôts administrés par la Division de l'administration du revenu.

Volumes d'activité pour 2015–2016

Programme ou service	Volume (nombre)	Montant (000 \$)
Paiements de la taxe sur le capital des corporations financières	112	29 712
Remboursements au titre du programme de la taxe sur le capital des corporations financières	18	2 840
Paiements faits par les percepteurs au titre des carburants	1 544	302 485
Remboursements des taxes sur les carburants	2 433	22 064
Remboursements de la taxe de vente harmonisée	85	7 751
Programme d'aide pour l'énergie domestique	44 987	4 498
Dégrèvement d'impôt foncier pour personnes à faible revenu (de janvier à décembre 2015)	27 413	6 956
Prestation pour personnes âgées à faible revenu	41 423	16 569
Rabais sur les droits de scolarité au N.-B.	11 635	25 709
Paiements au titre de la taxe provinciale sur les véhicules	59 671	18 747
Remboursements au titre de la taxe provinciale sur les véhicules	368	125
Certificats d'impôt foncier	21 730	514
Paiements de l'impôt foncier	708 448	1 050 000
Remboursements de l'impôt foncier	6 667	14 005
Programme de report de l'impôt foncier pour les personnes âgées	83	49
Crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises	153	32 135
Taxe sur les biens personnels désignés	864	569
Paiements faits par les percepteurs au titre du tabac	231	152 930
Remboursements de la taxe sur le tabac	605	17 023